

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1269 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1269

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 août 1964

Numéro JO

n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro

1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Sont titularisés dans leur emploi et nommés aides-infirmiers de 3e classe, 1er échelon du cadre territorial de la Santé publique, pour compter du 1er septembre 1964, avec une ancienneté conservée d'un an, les aides-infirmiers stagiaires ci-après nommés, déclarés admis à l'examen de sortie du Centre d'enseignement professionnel hospitalier (cycle scolaire 1963-1964, 1er degré) : Mlle Youssour Bouh Liban; MM. Mohamed Saïd Awale; Hachin Abdourhaman Hadji ; Djama Nour Abdi; Mohamed Saïd Abdallah ; Kaled Mohamed Saïd. M. Mohamed Seif, -Aide-infirmier stagiaire déclaré admis à l'examen de sortie du Centre d'enseignement professionnel hospitalier (cycle scolaire 1963-1964, 1er degré), est titularisé dans son emploi et nommé aide-infirmier de 3° classe, 1er échelon du cadre territorial de la Santé publique, pour compter du 1er juillet 1964, avec une ancienneté conservée d'un an. _ Les infirmiers stagiaires. ci-après désignés, déclarés admis à l'examen de sortie du Centre d'enseignement professionnel hospitalier (cycle scolaire 1963-1964, 2e degré) sont titularisés dans leur emploi et nommés infirmiers de 3° classe, 1er échelon du cadre territorial de la Santé publique, pour compter du 1er juillet 1964. avec une ancienneté conservée d'un an: MM. Djama Omar Ahmed ; Amin Ali Abdoukarim ; Youssouf Abdi; Aouled Waberi Bouh; Saïd Aboubaker Mohamed; Mohamed Youssouf Mohamed ; Mohamed Egueh Elabe ; Abdillahi Hassan Abdi; Mohamed Amine. Abdillahi Moussa; Mohamed Youssouf Elmi ; Abdou Mohamed Hâssan Mohamed Daher Nour; Mlle Aïcha Ibrahim Bakit. Les techniciens stagiaires de la Santé publique ci-après désignés, déclarés admis à l'examen de sortie du Centre d'enseignement professionnel hospitalier (cycle scolaire 1963-1964, 3e degré), sont titularisés dans leur emploi et nommés techniciens de 2 classe, 1er échelon du cadre territorial de la Santé publique, pour compter du 1er juillet 1964, avec une ancienneté conservée d'un an: MM. Omar Osman Rabe; Hassan Omar Dirieh; Mohamed Kalinle Elmi; Mohamed Hassan Yonis; Mohamed Houssein Ahmed ; Ahmed Waiss Ali; Othman Ahmed Bint.